



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation 19 juillet 2018
Séance du 27 juillet 2018

Sous la présidence de M. Alain HIPPI, Maire
Secrétaire de séance : MATHIS Toni
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés: 15

Présents : HIPPI Alain, HAMMANN André, ROOS Armand, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, DUTT Hervé, FORLER Caroline, GIRARDIN Pierre, MAHLER Rémy, MATHIS Toni, REBER Philippe, SPEICH Nicolas

Absents : ENTZMINGER Christelle donne pouvoir à SCHOLLER Manuela, HOLLNER Jean Pierre donne pouvoir à Alain HIPPI, JACQUEL-VOLKMAR Claire donne pouvoir à Armand ROOS

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 14 juin 2018
- 3) Modification de la durée hebdomadaire de service agent ROTH
- 4) Maison MATTER 20 rue principale
- 5) Aménagement du chemin le long de la voie SNCF (Michelmatt)
- 6) Divers

Monsieur le Maire demande le rajout d'un point à l'ordre du jour relatif au versement d'une subvention votée en 2016. **Accepté à l'unanimité**

Election du secrétaire de séance : Toni MATHIS

1/ 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de le F.P.T. Modification de la durée hebdomadaire de service agent ROTH

DCM25-2018

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

VU le décret n° 2008-463 du 15 mai 2008 modifiant le décret n° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ;

VU la délibération DCM41-2017 du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2018 créant le poste d'emploi permanent ATSEM Principale 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 24.39/ 35èmes.

VU le calcul effectué par la Centre de gestion pour la période du 09 juillet 2018 au 08 juillet 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **MODIFIER** le poste d'emploi permanent ATSEM Principale 2^{ème} classe avec un coefficient d'emploi de 24.39/ 35èmes.

Le nouveau coefficient d'emploi de ce poste d'emploi permanent d'ATSEM Principale 2^{ème} classe sera de **24.23**/35èmes à compter du 09 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité

2/ 3.6 Autres actes de gestion du domaine privé
Vente terrains cadastrés section 04 parcelles 22 et 23 sis 20 rue principale

DCM26-2018

Monsieur le Maire rappelle l'acquisition du bien immobilier cadastré section 4 parcelle 23 situé 20 rue principale en viager suite à l'acte de vente numéro 12.755 du 03 juillet 2012, et du terrain sise section 4 parcelle 22 suite à l'acte de vente numéro 13.877 du 27 janvier 2014.

Suite au décès de Monsieur MATTER Michel en date du 19 mars 2018 le bien immobilier cadastré section 4 parcelle 23 est propriété de la Commune d'Alteckendorf.

Il rappelle que l'offre immobilière sur la commune est relativement restreinte en logement de 3 à 4 pièces, qu'il n'a pas été possible de répondre à de nombreuses demandes, principalement de jeunes personnes qui se sont installées dans des communes voisines.

Pour ces raisons et afin de valoriser les terrains cadastrés section 04 parcelle 23 de 20.64 ares et section 04 parcelle 22 de 4.69 ares Monsieur le Maire propose la mise en vente de ces terrains,

Il présente les trois offres reçues :

- Monsieur et Madame DUTT Hervé font une offre d'achat à 180 000€ avec un projet de construction d'un bâtiment sur trois étages pour du locatif.
- Maison HANAU qui propose la construction de quatre maisons individuelles. La démolition de l'ensemble et la viabilisation à la charge de la commune, le coût estimatif est d'environ 85 000 €. La vente des parcelles serait réalisée par la commune avec un bilan financier estimatif à 159 000€ TTC.

- Carré de l'habitat pour un prix d'acquisition de 200 000€ HT, avec un projet de construction de deux carrés de l'Habitat en accession libre correspondant à 8 logements Duplex-Jardin et leurs stationnements et garages, la démolition étant effectuée par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** la proposition Carré de l'habitat
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Monsieur DUTT Hervé est absent de la salle lors du débat et du vote

Vote pour **13**

Vote contre **1**

3/ 1.1. Marchés publics

Travaux de réfection du chemin rural (section 14) entre les deux ponts SNCF et la prolongation rue Mercière jusqu'au pont

DCM27-2018

M. le Maire informe le conseil municipal que le chemin rural section 14 le long de MICHELMATT et UNTERWEGEN entre les deux ponts SNCF est fortement dégradé. Il s'agit d'un chemin emprunté par de nombreux promeneurs et il constitue un accès sécurisé pour arriver à l'aire de jeux.

Monsieur le Maire propose la réfection de ce chemin englobant le prolongement de la rue Mercière jusqu'au pont sur le chemin rural dit Pfaffehofer gasse.

L'enveloppe financière des travaux est estimée à 40 000€ HT.

Une participation financière à hauteur de 50% du montant HT des travaux sera versée par l'AFR d'Alteckendorf.

La société M2I a chiffrée le coût de la mission de Maîtrise d'œuvre à 2 320€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

CONFIRME la nécessité de donner suite à ces travaux.

DECIDE de confier à la société M2I de WINGERSHEIM la mission Maître d'œuvre pour le suivi des travaux jusqu'au parfait achèvement, pour un montant de 2 320€ HT.

VALIDE le plan de financement estimatif suivant :

TRAVAUX DE REFECTION CHEMIN RURAL/PLAN DE FINANCEMENT	
Dépenses Travaux HT	40 000.00€
Maîtrise d'œuvre HT	2 320.00€
TOTAL DEPENSES	42 320.00€
Participation AFR Alteckendorf	21 160.00€
Autofinancement	21 160.00€
TOTAL RECETTES	42 320.00€

DONNE tous pouvoirs à M.le Maire pour signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

4/ 7.5. Subventions

Versement de la subvention votée en 2016 relative aux travaux d'isolation thermique du Presbytère d'Alteckendorf

DCM28-2018

M. le Maire rappelle la délibération DCM37-2016 du 26 septembre 2016 relative à l'attribution d'une subvention de 10 000€ à la Paroisse Protestante d'ALTECKENDORF.

Etant donné la disponibilité des crédits et l'état d'avancé des travaux, Monsieur le Maire propose le versement de cette subvention sans attendre l'attestation de bon achèvement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de verser la subvention de 10 000€ à la Paroisse Protestante d'ALTECKENDORF.

AUTORISE M.le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité
